## Le Bulletin de l'APPQ

## LES MEMBRES DE L'APPQ : ENSEMBLE POUR RÉUSSIR !

Nouvelle loi en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Bulletin 2006.005 Lundi 20 février 2006

La Loi modifiant la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Cette Loi a pour objet d'harmoniser la Loi québécoise relative aux propriétaires et exploitants de véhicules lourds avec la nouvelle Loi fédérale sur les transports routiers. Elle propose ainsi la révision du système d'inscription et d'attribution des cotes de sécurité des exploitants de véhicules lourds.

De plus, la Loi modifie le *Code de la sécurité routière* afin de prévoir de nouvelles normes de contrôle applicables aux véhicules lourds, en particulier en ce concerne les rondes de sécurité et la vérification des véhicules.

\*\*\*\*\*\*

Le programme du 1<sup>er</sup> Congrès de l'*APPQ* vous parviendra cette semaine. Au-delà de 20 exposants seront présents au Congrès ! À ne pas manquer !

Gilles Doyon
Directeur exécutif

B(514) 354-3645 - C(514) 265-6652